



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

balance commerciale

Question écrite n° 90593

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le déficit des échanges de viande bovine. La FNICGV (Fédération nationale de l'industrie et des commerces en gros des viandes) a indiqué que le solde déficitaire de ces échanges s'élevait à 81 000 tonnes en 2005, ce qui représente une augmentation de 183 % par rapport à 2004. Ce déficit serait dû pour 11 % à une hausse de nos achats à l'extérieur mais surtout pour 62 % à une diminution de nos exportations. Il souhaiterait avoir confirmation de ces chiffres inquiétants et savoir si le Gouvernement entend prendre des mesures pour redresser cette tendance.

Texte de la réponse

Le commerce extérieur français de viandes bovines a enregistré un déficit en 2005. Ce déficit est dû notamment à la baisse des exportations de viandes congelées (- 62 %) et de façon plus modérée à celle des viandes fraîches (- 4 %), ces dernières étant prédominantes dans l'ensemble des viandes échangées. Au total, les exportations de viandes bovines (fraîches et congelées) ont diminué de 18 % alors que les importations augmentaient de 11 %. Alors que, en 2005, la consommation progressait, la production s'est repliée parallèlement de près de 3 %. Cette baisse des disponibilités en viandes bovines a été compensée par une hausse des importations en provenance pour l'essentiel de l'Union européenne, sachant que proportionnellement la France importe peu de viandes bovines en provenance des pays tiers. Bien qu'orientés à la baisse pour cause de repli de la production, les volumes de viandes bovines exportés par la France demeurent toutefois importants à destination des autres États membres de l'Union européenne qui constituent notre principal débouché traditionnel. Par exemple, nous fournissons la Grèce à hauteur de 60 % de ses importations en viandes bovines. Vers les Pays Tiers, nos exportations ont diminué non seulement en raison de moindres disponibilités en viandes bovines françaises, mais aussi du fait de baisses substantielles et répétées des subventions communautaires à l'exportation (restitutions). Dans un contexte de prix particulièrement élevés sur le marché français, comme en 2005, ces subventions s'avèrent nécessaires pour compenser l'écart existant, d'une part, entre les prix nationaux et les cours mondiaux et, d'autre part, entre les parités monétaires. La France s'est prononcée systématiquement contre chacune de ces baisses. Pour 2006 et selon les prévisions, la production française de viandes bovines devrait diminuer légèrement dans une moindre proportion comparée à celle de 2005. Plusieurs mesures permettent d'atténuer cette tendance à la baisse et de contenir en conséquence les importations. Il en est ainsi de la prime à la vache allaitante (PMTVA) qui reste intégralement couplée à la production, suite à l'accord obtenu par la France à Luxembourg en juin 2003. Cette prime vise à préserver le cheptel allaitant français réputé pour sa viande de qualité. En outre et afin d'optimiser les possibilités prévues par la réforme de la politique agricole commune (PAC), la France a opté pour une prime à l'abattage des veaux couplée à 100 % et pour une prime à l'abattage des gros bovins couplée à 40 %. Ces mesures sont entrées en application le 1er janvier 2006. De même, afin de conforter une dynamique à l'exportation vers l'Union européenne, notre principal débouché, il importe de promouvoir les viandes bovines françaises en ciblant les États membres en cause. À cet égard, les programmes de promotion mis en oeuvre depuis plusieurs années par l'office de l'élevage, l'interprofession des viandes et le centre national pour la

promotion des produits agricoles et alimentaires (CNPA), contribuent à bien valoriser nos viandes bovines notamment au sein de l'Union européenne (Allemagne, Italie, Grèce...).

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90593

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3514

Réponse publiée le : 13 juin 2006, page 6167